

## Plan de continuité pédagogique

### Nouveaux principes d'organisation de notre lycée pour lutter contre la propagation de la Covid

Pour répondre au nouveau cadre national et répondre ainsi aux deux priorités :

- permettre à tous nos élèves d'être présents au lycée
- assurer la sécurité de nos élèves et de nos personnels

des mesures d'adaptation du fonctionnement du lycée ont été établies en concertation avec les différentes équipes.

A) Toutes nos classes sont maintenues en présentiel : tous les cours d'atelier sont conservés tels quels.

Toutefois, 8 classes (4 partiront en PFMP du 23/11/ au 18/12/) concernées par des regroupements en enseignement général et où le seuil entre 23 et 29 élèves est dépassé, ont déjà des emplois du temps modifiés sur Pronote.

Les groupements concernés sont les 2PAR /2ELEC, TELEC/TPAR, 2TISEC/2TCI, 1TCI/1TISEC

Pour ces classes certains cours d'enseignement général sont soit :

- dédoublés en présentiel en fonction des disponibilités des enseignants.
- soit alternés en Semaine A et Semaine B (dans ce cas les cours sont dispensés en alternance en présentiel et en distanciel). Concrètement seules deux classes auront une ½ journée libérée une fois sur deux.

- Si votre enfant est demi-pensionnaire et que, par exemple, les cours commencent à 10h20 et/ou finissent à 15h50, libre à vous de les autoriser à arriver à 10h20 et à quitter l'établissement à 15h50. En tout état de cause si vous choisissez de le maintenir au domicile il devra effectuer le travail inscrit sur Pronote.

- Si votre enfant est interne il sera, selon le cas, soit encadré par les AED (surveillants), soit mis en autonomie.

B) Pour pallier les absences des enseignants qui sont en distanciel, trois possibilités :

- les élèves sont pris en charge par les AED (surveillants) en respectant l'emploi du temps concerné, lorsque les cours sont situés entre deux autres enseignements. Les classes de terminales sont mises en autonomie.
- les élèves reçoivent les cours en distanciel en début ou fin de journée sur du temps considéré comme du temps scolaire.
- les élèves internes sont mis en autonomie.

C) Pour fluidifier le brassage des élèves et le passage au self, deux adaptations :

- des temps de récréations décalés sont prévus sur les temps d'atelier.
- demi-pension : des horaires de passage par classe sont planifiés.

**Pour plus de détails je vous invite à prendre connaissance du protocole sanitaire modifié.**

NB : l'accès à l'internat et à la demi-pension étant assurés, aucune remise d'ordre ne sera opérée.

Mme Janvier, Provisoire